



Plainte pour denonciation calomnieuse

Par **brasley**, le **14/01/2019** à **09:11**

bonjour !
je ne trouve pas d'avocats pour m'assister dans une procédure pour dénonciation calomnieuse.
j'ai donc saisi le bâtonnier pour me designer un avocat ! aucun n'a donné suite et n'a voulu prendre le dossier!
quels sont mes possibilités.
merci

Par **morobar**, le **14/01/2019** à **18:57**

Bonjour,
La représentation n'est pas obligatoire devant le tribunal de police.
Vous pouvez donc déposer plainte vous-même en écrivant au procureur de la république.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11469>